Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMINIDATE **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND!** IDE 027-200070142-20251002-126_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs

M. Cordier.

En exercice: 48

M. Collette, Bacqueville

Beauficel-en-Lyons

Mme Doinel,

Bosquentin

Mme Fouquet,

Bourg-Beaudouin

Présents: 34

Charleval

Mme Hequet, M. Emo,

Votants: 42

Douville-sur-Andelle

M. Cramer,

Fleury-la-Forêt Fleury-sur-Andelle M. Godebout,

M. Vieillard R.,

Flipou

M. Cousin.

Date de convocation :

Délibération affichée

Le:

Houville-en-Vexin

Le: 26 septembre 2025

Le Tronquay

M. Lebreton,

Les Hogues

Mme Bachelet,

Letteguives

Lilly

Mme Lancien.

Lisors

M. Herbin,

Lorleau

Lvons-la-Forêt

M. Baldari,

Ménesqueville

M. Cahagne,

Perriers-sur-Andelle

Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,

Perruel

M. Quéné,

Pont-Saint-Pierre

Mme Lavigne, M. Hébert,

Radepont Renneville M. Minier. M. Levieux,

Romilly-sur-Andelle

Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,

Rosay-sur-Lieure Touffreville

M. Béharel, Mme Malhaire,

Val d'Orger M. Bonneau, M. Bézirard, Vandrimare M. Moëns. Vascoeuil

Absents: Mmes Damois, Mme Marteau, M. Gavelle.

Excusés: MM. Calais, Defrance, Houssaye.

Pouvoirs : M. Halot à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Emo, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Moëns, Mme Grouchy à Mme Doinel, Mme Julien à Mme Simon, M. Blavette à M. Bonneau, M. Dechoz à M. Bézirard.

Finances et affaires générales : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget annexe « SPANC » vers le budget principal: autorisation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°54/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « SPANC » 2025;

Vu la délibération n°59/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal 2025;

Vu l'avis favorable des membres de la commission finances et affaires générales en date du 9 septembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



Afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités, il est désormais nécessaire de la monte des comptes des collectivités, il est désormais nécessaire de la monte della monte della monte della monte della monte de la monte della monte dell subventions entre les différents budgets d'une même entité.

Différentes subventions ont été inscrites au budget primitif 2025 et permettent notamment de valoriser :

L'encadrement des services et l'intervention des services fonctionnels (notamment ressources humaines et finances) imputées sur le budget principal au chapitre 012.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

autorise par délibération le versement d'une subvention du budget annexe « SPANC » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

Budgets annexes	Comptes	Objets	Montants
SPANC	6288	Frais de structure encadrement	34 000 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance.

Arnaud GODEBOUT

Rue Mar in Liesse COME ROME

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle- même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.